

Corrigé examen
CAPACITÉ TRANSPORT
VOYAGEURS NATIONAL
5 octobre 2016

IMPORTANT :

**Ce document n'est qu'une proposition
de correction réalisée par CAPAPLUS**

Ce n'est pas un corrigé officiel

Correcteur M.G.

CORRIGE DU QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES
A rendre avec la copie

1	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
2	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
3	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
4	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
5	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
6	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
7	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
8	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
9	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
10	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
11	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
12	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
13	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
14	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
15	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
16	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
17	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
18	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
19	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
20	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
21	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
22	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
23	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
24	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
25	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

26	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
27	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
28	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
29	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
30	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
31	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
32	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
33	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
34	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
35	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
36	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
37	A <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
38	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
39	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
40	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
41	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
42	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
43	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
44	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
45	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
46	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
47	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input checked="" type="checkbox"/>
48	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
49	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
50	A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

QUESTION N° :1

En cas de redressement, sont payables immédiatement, les créances :

- a : de l'Etat et organismes sociaux (URSSAF, Impôts) antérieures au jugement d'ouverture
- b : nées après le jugement d'ouverture de la procédure de redressement**
- c : nées avant le dépôt de bilan
- d : bancaires dûments produites à la date du jugement d'ouverture

QUESTION N° : 2

La société DUPONT détient des parts de capital dans les sociétés A, B, C et D. Laquelle est une filiale de DUPONT ?

- a : A, dont DUPONT détient 33 % du capital
- b : B, dont DUPONT détient 49,5 % du capital
- c : C, dont DUPONT détient 50 % du capital
- d : D, dont DUPONT détient 60 % du capital**

QUESTION N° : 3

La location-gérance d'une entreprise correspond à la location :

- a : du fonds de commerce**
- b : du local commercial
- c : du matériel
- d : de l'ensemble fonds de commerce et local commercial

QUESTION N° : 4

Le commissaire aux comptes a pour mission :

- a : de dresser la comptabilité
- b : d'apprécier la gestion de la société
- c : d'informer les salariés sur la comptabilité et la gestion
- d : de certifier la régularité et la sincérité des comptes**

QUESTION N° : 5

Parmi les quatre mentions ci-dessous, une doit figurer obligatoirement dans les statuts d'une société :

- a : l'objet social de la société**
- b : le régime fiscal adopté par la société
- c : le code APE
- d : le nom du ou des gérants de la société

QUESTION N° : 6

Possède la personnalité morale :

- a : la société en participation
- b : la société de fait
- c : l'entreprise personnelle
- d : la société par actions simplifiée**

QUESTION N° : 7

Le contrat de transport est un contrat :

- a : unilatéral, à titre onéreux et aléatoire
- b : commutatif, à titre gratuit et bilatéral
- c : consensuel, unilatéral et commutatif
- d : à titre onéreux, bilatéral et commutatif**

QUESTION N° : 8

Dans le compte de résultat les frais de déplacements sont enregistrés dans un compte de :

- a : charges de personnel
- b : autres charges externes**
- c : frais financiers
- d : charges sur opérations de gestion

QUESTION N° : 9

L'achat d'un véhicule avec l'argent disponible sur un compte en banque :

- a : augmente le montant de l'actif et celui du passif
- b : augmente le montant de l'actif uniquement
- c : augmente le montant du passif uniquement
- d : n'augmente ni l'actif ni le passif**

QUESTION N° : 10

Le fonds de roulement permanent se calcule de la manière suivante :

- a : Capitaux propres - Actif immobilisé
- b : (Capitaux propres + dettes à plus d'un an) - Actif immobilisé**
- c : Dettes à long et moyen terme - Actif immobilisé
- d : Dettes à court terme - Actif immobilisé

QUESTION N° : 11

Vous effectuez un transport aller-retour PARIS - BRUXELLES. Le taux de la TVA à appliquer sera :

- a : de 5,5 % sur la totalité du parcours
- b : de 10 % sur la partie française du parcours**
- c : de 20 % sur la partie française du parcours
- d : sans TVA du fait qu'il s'agit d'un transport international

QUESTION N° : 12

Combien de cartes chronotachygraphe "conducteur" en cours de validité peuvent-elles être détenues simultanément par un même conducteur :

- a : 3
- b : 2
- c : 1**
- d : pas de maximum

QUESTION N° : 13

Une visite médicale de reprise doit être organisée au bénéfice d'un salarié victime d'un accident du travail ayant occasionné un arrêt de travail d'au moins :

- a : 3 jours
- b : 30 jours**
- c : 10 jours
- d : 3 semaines

QUESTION N° : 14

Un conducteur titulaire d'un titre professionnel ou CAP de conducteur voyageurs est dispensé de :

- a : suivre la FIMO (Formation initiale minimale obligatoire)**
- b : suivre la FCO (Formation continue obligatoire)
- c : suivre la FIMO et la FCO
- d : passer la visite médicale du permis de conduire

QUESTION N° : 15

Un employeur peut embaucher un salarié dans le cadre d'un contrat à durée déterminée :

- a : pour remplacer un salarié gréviste
- b : pour remplacer un salarié en arrêt de maladie**
- c : qui prolongera la période d'essai d'un contrat à durée indéterminée
- d : pour remplacer un salarié embauché pour une durée indéterminée licencié à la suite d'une faute

QUESTION N° : 16

La période d'essai d'un contrat à durée déterminée d'une durée initiale de 4 mois sera de :

- a : 1 semaine
- b : 2 semaines**
- c : 3 semaines
- d : 1 mois

QUESTION N° : 17

L'amplitude de la journée de travail d'un conducteur affecté à un service régulier non urbain ne doit pas excéder, sans procédure particulière :

- a : 11 heures
- b : 12 heures
- c : 13 heures**
- d : 14 heures

QUESTION N° : 18

Selon la convention collective des transports routiers, le temps de conduite continue entre 21 heures et 6 heures ne peut dépasser :

- a: 4h**
- b: 4 h30
- c: 3 h
- d:3h30

QUESTION N° : 19

Lequel des cas suivants sera considéré comme une délégation de service public ?

- a : l'organisation d'un service occasionnel
- b : l'organisation d'un service privé d'usine
- c : la mise en place d'un service régulier entièrement financé par l'autorité organisatrice
- d : la mise en place d'un service régulier avec une convention aux risques et périls du transporteur**

QUESTION N° : 20

La capacité financière de l'entreprise: :

- a : doit être consignée sur un compte bloqué auprès du Trésor Public
- b : est contrôlée à la création de l'entreprise uniquement et n'est plus exigible ensuite
- c : est constituée par le capital social et les réserves de l'entreprise**
- d : est obligatoirement apportée en numéraire par le représentant légal de l'entreprise

QUESTION N° : 21

Le Préfet peut, après avis de la Commission Territoriale des Sanctions Administratives, prononcer des sanctions à l'égard d'une entreprise ayant commis des infractions au regard des dispositions relatives aux transports, aux conditions de travail et à la sécurité. Ces sanctions peuvent être :

- a : le retrait temporaire ou définitif des copies conformes de la licence communautaire ou de la licence de transport intérieur
- b : la liquidation judiciaire de l'entreprise
- c : la mise en examen du représentant légal de l'entreprise, remettant ainsi en cause son honorabilité
- d : la résiliation des conventions passées avec l'Autorité Organisatrice urbaine, départementale ou régionale

QUESTION N° : 22

Pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes, les entreprises doivent justifier d'une capacité financière, dont le montant est variable selon :

- a : le type d'activité de l'entreprise : nationale ou internationale
- b : le nombre et le type de véhicules utilisés par l'entreprise
- c : le nombre d'associés dans une SARL
- d : le salaire brut accordé aux différents salariés

QUESTION N° : 23

Les missions du gestionnaire de transport sont :

- a : uniquement donner des ordres aux conducteurs de l'entreprise de transport
- b : limitées au contrôle des conducteurs et de leurs véhicules
- c : limitées au contrôle de la gestion de l'entreprise de transport
- d : la gestion de l'entretien des véhicules, la vérification des procédures en matière de sécurité, l'affectation des chargements ou services aux conducteurs et aux véhicules, la vérification de la comptabilité de base, la vérification des contrats et documents de transport

QUESTION N° : 24

L'exigence d'établissement est satisfaite par le respect des conditions suivantes :

- a : une boîte aux lettres et l'adresse du garage chargé de l'entretien et de réparation des véhicules de l'entreprise de transport
- b : les locaux du siège, au moins un véhicule, activités dirigées au moyen des équipements administratifs et d'installations techniques
- c : au moins 20 véhicules, un gestionnaire transport qui habite à l'adresse de l'entreprise de transport, un garage agréé
- d : un véhicule qui peut servir d'adresse de l'entreprise de transport si travailleur indépendant au volant de son véhicule et un garage agréé

QUESTION N° : 25

Vous souhaitez mettre en place un service régulier interurbain de transport public routier de personnes librement organisé. Ce service comprend des liaisons commercialisées inférieures ou égales à 100 km.

Pour ces liaisons, vous devez faire une déclaration :

- a : à la DREAL
- b : à la préfecture géographiquement concernée
- c : à l'ARAFER
- d : à l'AFITF

QUESTION N° : 26

Les véhicules de transport en commun de personnes doivent être équipés d'au moins un extincteur. Cet extincteur :

- a : n'est soumis à aucune vérification
- b : doit être vérifié tous les six mois
- c : doit être vérifié une fois par an**
- d : doit être vérifié tous les deux ans

QUESTION N° : 27

L'attestation d'aménagement d'un autocar :

- a : doit obligatoirement être à bord du véhicule en original**
- b : doit rester obligatoirement au siège de l'entreprise
- c : doit être à bord du véhicule en copie
- d : doit être à bord du véhicule en copie certifiée conforme

QUESTION N° : 28

Le PTAC maximal d'un autocar articulé est :

- a : 19 tonnes
- b : 26 tonnes
- c : 28 tonnes**
- d : 32 tonnes

QUESTION N° : 29

La limite de PTAC au dessus de laquelle une remorque doit être immatriculée est de :

- a : 350 Kg
- b : 500 Kg**
- c : 750 Kg
- d : 3 500 Kg

QUESTION N° : 30

Les véhicules de transport en commun de personnes :

- a : sont soumis à un contrôle technique quatre ans après leur première mise en circulation et ensuite tous les deux ans
- b : ne sont soumis à aucun contrôle technique obligatoire
- c : sont soumis à un contrôle technique tous les six mois**
- d : sont soumis à un contrôle technique annuel

QUESTION N° : 31

Certains véhicules de transport en commun de personnes sont susceptibles de circuler en région difficile ou accidentée. Au dessus de quel poids total autorisé en charge ceux-ci doivent-ils obligatoirement être équipés d'un ralentisseur ?

- a : 3,5 tonnes
- b : 4 tonnes**
- c : 8 tonnes
- d : 10 tonnes

QUESTION N° : 32

Les pneumatiques usagés :

- a : doivent être déposés en décharge
- b : doivent être brûlés
- c : doivent être récupérés par des collecteurs et éliminateurs agréés**
- d : doivent être déposés en déchetterie

QUESTION N° : 33

Les autocars neufs sortis d'usine depuis le 1^{er} janvier 2014 doivent être conformes à la norme :

- a : Euro 4
- b : Euro 5
- c : Euro 6**
- d : Euro 7

QUESTION N° : 34

Un autocar équipé de couchettes doit être présenté à un contrôle technique spécifique avec les couchettes installées :

- a : tous les 6 mois
- b : tous les ans
- c : tous les 2 ans
- d : seulement à l'installation des couchettes**

QUESTION N° : 35

Vous avez fait réaménager l'intérieur de votre autocar en "car salon". Vous devez :

- a : le faire réceptionner à titre isolé par le service compétent
- b : rectifier manuellement l'attestation d'aménagement
- c : faire enregistrer la modification seulement si elle modifie le nombre de places**
- d : augmenter le nombre d'issues de secours

QUESTION N° : 36

Le conducteur d'un car attelé d'une remorque de 1 t de PTAC doit être titulaire du permis de conduire catégorie :

- a : D
- b : DE**
- c : CE
- d : C

QUESTION N° : 37

Dans les véhicules de transport en commun de personnes, le port de la ceinture :

- a : est obligatoire pour le conducteur uniquement
- b : est obligatoire pour le conducteur et les passagers**
- c : est facultatif
- d : est obligatoire pour les passagers uniquement

QUESTION N° : 38

En cas de retrait partiel de points du permis de conduire, il est possible d'obtenir une récupération de points :

- a : en versant un cautionnement de 450 €
- b : après un délai de 3 mois sans commettre d'infraction
- c : en suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière**
- d : en repassant les épreuves du permis de conduire

QUESTION N° : 39

Si des points ont été retirés sur le permis de conduire d'un conducteur, son employeur :

- a : sera averti par la Commission de suspension des permis de conduire
- b : sera averti par le Tribunal de Police
- c : sera averti par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, DRIEA pour l'île de France, DEAL pour les départements outre-marins)
- d : ne sera pas averti**

QUESTION N° : 40

Lorsqu'il est employé au transport en commun d'enfants, un autocar doit porter un signal spécial. Ce signal :

- a : doit être posé à l'arrière du véhicule seulement
- b : doit être posé à l'avant du véhicule seulement
- c : doit être visible de jour comme de nuit**
- d : peut être maintenu visible lorsque le véhicule n'est pas utilisé pour un transport en commun d'enfants

QUESTION N° : 41

Le terme "personnes à mobilité réduite" comprend :

- a : uniquement les personnes transportant des bagages lourds et/ou encombrants
- b : uniquement les personnes âgées
- c : uniquement les personnes en fauteuil roulant
- d : toutes ces personnes**

QUESTION N° : 42

Depuis septembre 2015, un ethylo-test anti-démarrage (EAD) doit être installé à bord de :

- a : tous les véhicules de transport en commun de personnes**
- b : tous les autocars
- c : tous les véhicules affectés à des transports de personnes
- d : tous les véhicules de moins de dix places

QUESTION N° : 43

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire :

- a : dans les entreprises qui ont un CHSCT
- b : lorsque l'inspecteur du travail l'a demandé
- c : si le taux de cotisation accident du travail de l'entreprise est supérieur à 2,5%
- d : dans toutes les entreprises**

QUESTION N° : 44

Vis à vis de son personnel, l'employeur a une obligation :

- a : de résultat de sécurité
- b : de prévention uniquement
- c : d'information**
- d : uniquement de mise à disposition de moyens

QUESTION N° : 45

En transport en commun d'enfants, le transport d'enfants couchés est :

- a : autorisé en service occasionnel
- b : autorisé en transport privé
- c : autorisé pour les transports périscolaires
- d : est strictement interdit**

QUESTION N° : 46

Transporteur français, pour pouvoir effectuer un service occasionnel en régime de cabotage dans l'Espace Economique Européen, vous devez mettre à bord de votre véhicule :

- a : une copie conforme du certificat d'inscription au registre des transporteurs publics routiers de personnes
- b : aucun document puisque ces services sont libéralisés dans l'EEE
- c : une autorisation permanente de service occasionnel (dite carte verte)
- d : une copie conforme de la licence communautaire et une feuille de route communautaire**

QUESTION N° : 47

En transport intracommunautaire de personnes, les services réguliers assurent le transport de voyageurs :

- a : selon une fréquence et une relation déterminées, les voyageurs ne pouvant pas être pris en charge et déposés à des arrêts préalablement fixés
- b : préalablement constitués en groupes, selon une fréquence et une relation déterminées :
- c : selon une fréquence et une relation déterminées, avec des arrêts demandés par la clientèle
- d : selon une fréquence et une relation déterminées, les voyageurs pouvant être pris en charge et déposés à des arrêts préalablement fixés**

QUESTION N° : 48

Transporteur français, le service suivant vous est proposé : prise en charge d'un groupe de touristes japonais à l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle, afin de visiter les villes suivantes : Paris, Florence, Genève, Berlin, Amsterdam, Paris et retour à Roissy. De quel service s'agit-il ?

- a : d'un service occasionnel**
- b : d'un service spécialisé
- c : d'un service de navette
- d : d'un service de cabotage

QUESTION N° : 49

Transporteur français, vous souhaitez effectuer un service régulier entre Paris (F) et Marrakech (MA). Vous devrez disposer :

- a : d'une autorisation française
- b : d'une autorisation marocaine
- c : d'une autorisation française, d'une autorisation marocaine et d'une autorisation espagnole**
- d : d'une feuille de route ASOR

QUESTION N° 50

Sont habilitées à délivrer les carnets de feuille de route ASOR et INTERBUS :

a : L'AFTRI, la FNTV, OTRE et l'UNOSTRA

b : les DREAL

c : l'Union Internationale des Transporteurs Routiers (IRU)

d : les chambres consulaires

PROPOSITION DE CORRECTION DU SUJET REDIGE

Une réponse bien justifiée peut être valable
même si elle n'est pas exactement conforme au corrigé
IMPORTANT: Ce corrigé proposé par CAPAPLUS n'est pas un corrigé officiel

1^{ER} PROBLEME (50 points)

Question n° 1

A quelle heure, au plus tôt, pouvez-vous le faire partir pour Marseille le lendemain matin ?

Henri pourra reprendre son service à :

$$20 \text{ h } 30 + 9 \text{ h } 00 = 5 \text{ h } 30$$

Question n° 2

a) Quelle durée d'acheminement sera comptabilisée en Temps de Travail Effectif (TTE) dans la journée de travail d'Henri ?

Activité	TTE
Prise de service : 9 h 20 – 8 h 30 =	0 h 30
Transport en TGV : 12 h 45 – 9 h 20 =	3 h 25
Déjeuner : 0 h 30	
Trajet pour récupérer l'autocar : 13 h 30 – 13 h 15 =	0 h 15
Total TTE	4 h 10

b) Que devra-t-il faire concernant ce temps d'acheminement, pour être en règle lors du trajet retour ?

**Ce temps d'acheminement devra être mentionné sur l'ordre de mission
L'ordre de mission peut être incorporé au billet collectif.**

Question n° 3

a) En respectant la réglementation sur les durées de conduite, à quelle heure au plus tôt Henri peut-il arriver à Dijon pour déposer le groupe à l'entreprise ?

$$\text{Temps de conduite pour le retour : } 500 / 80 = 6,25 \text{ h} = 6 \text{ h } 15 \text{ mn}$$

Activité	Horaire
Départ de l'autocar	13 h 30
Conduite : 3 h 15	16 h 45
Pause : 0 h 45	17 h 30
Conduite : 3 h 00 et arrivée à Dijon	20 h 30

b) Il aura ensuite 1/4 d'heure de fin de service. Cette journée de travail respectera-t-elle les réglementations françaises et européennes concernant l'amplitude et le temps de travail effectif d'un conducteur ? Justifiez vos réponses en rappelant la règle applicable au service occasionnel en matière d'amplitude.

Temps de conduite de la journée : 6 h 15

- ▶ **La réglementation européenne est respectée, 9 h par jour et 10 h 2 fois par semaine.**

Fin de service 20 h 30 + 0 h 15 = 20 h 45

Amplitude de la journée : 20 h 45 – 8 h 30 = 12 h 15

- ▶ **L'amplitude est respectée, celle-ci en service occasionnel peut atteindre 14 h sans formalités.**

Le temps de travail effectif de la journée : 4 h 10 + 6 h 15 + 0 h 15 = 10 h 40

- ▶ **Le temps de travail journalier est respecté, il est de 10 h par jour avec possibilité d'être porté à 12 h une fois par semaine et une 2^{ème} fois par semaine à 12 h avec un maximum de 6 fois sur 12 semaines.**

Question n° 4

Vous devez remettre à Henri un ordre de mission. A l'aide du billet collectif valant ordre de mission remis à Marc avant le départ (annexe 1), indiquez quelles informations doivent figurer sur l'ordre de mission d'Henri et renseignez celles pour lesquelles vous avez les informations.

- **Les mêmes mentions concernant les coordonnées du client : Nom et adresse**
- **Nom du conducteur : Henri**
- **Date d'émission de l'ordre de mission : 6 octobre 2016**
- **Date du voyage ; 6 octobre 2016**
- **Lieu de prise en charge : Marseille**
- **Lieu de destination : Dijon**
- **Heure de départ : 13 h 30**
- **Heure d'arrivée : 20 h 30**
- **Heure de fin de service : 20 h 45**
- **Le temps d'acheminement de Dijon à Marseille : 4 h 10**

Question n° 5

Quels documents relatifs à ce service Henri devra-t-il avoir à bord du véhicule ?

- **La copie de la licence communautaire**
- **Le billet collectif et l'ordre de mission**
- **La liste des passagers**

Question n° 6

Quand Henri insère sa carte conducteur dans le chronotachygraphe électronique de l'autocar, celui-ci indique que la carte est défectueuse. Henri vous appelle pour vous le signaler. Quelle(s) consigne(s) lui donnez-vous pour pouvoir rentrer sur Dijon ?

Editer un ticket

Remplir un feuillet journalier du livret individuel de contrôle ou une feuille ad hoc (Créée pour cela)

L'employeur doit demander à Chronoservices une nouvelle carte conducteur.

Question n° 7

Selon quelle périodicité devez-vous télécharger les données des cartes conducteurs et des chronotachygraphes électroniques ?

Les données de la carte conducteur dans les 28 jours au maximum

Les données du chronotachygraphe dans les 95 jours au maximum

Question n° 8

Un de vos clients fait appel à vous pour un service occasionnel à destination de la Turquie. Quelle feuille de route devrez-vous utiliser ?

La feuille de route INTERBUS, la Turquie ayant ratifié l'accord INTERBUS.

Question n° 9

Vous envisagez de mettre en place un service régulier interurbain librement organisé et pour cela, vous allez acquérir un véhicule neuf. Quelles normes devront respecter les autocars que vous utiliserez sur ce service ?

Être aux normes Euro 6 et avoir comme équipement :

- **Ethylotest anti-démarrage (EAD): l'EAD est un dispositif bloquant le démarrage du véhicule en cas de taux d'alcoolémie égal ou supérieur à un taux de 0,10 mg par litre d'air expiré. Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'ensemble du parc d'autocars est équipé d'EAD.**
- **Ceinture de sécurité : équipement obligatoire pour l'ensemble des véhicules depuis le 1^{er} septembre 2015.**
- **Limiteur de vitesse (100 km/h) : équipement obligatoire par construction.**
- **Ralentisseur : équipement obligatoire pour les véhicules dont le PTAC dépasse 4 tonnes, appelés à circuler dans des régions difficiles ou accidentées.**
- **Chronotachygraphe : installé à bord des véhicules de transport de personnes de plus de 9 places (conducteur compris), il enregistre la vitesse, le kilométrage et les activités du conducteur, c'est la véritable boîte noire des autocars.**
- **Anti blocage des roues : ABS, ESP, ASR... contribuent à renforcer la sécurité par une assistance électronique à la conduite.**

2^{ème} PROBLEME (50 points)

Question n° 1

Calculer le coût de revient kilométrique (CRK) de ce véhicule.
 Détaillez vos calculs et écrivez la formule du CRK.

Nature des charges	Charges variables	Charges fixes conducteur	Charges fixes Véhicule
Charges variables : 80 000 km X 0,4512 =	36 096		
Charges de structure : 53 000 X 20 % =			10 600
Charges fixes véhicule			21 500
Coût conducteur : 180 € X 260 jours =		46 800	
Frais de déplacement : 60 € X 260 jours =		15 600	
Total	36 096	62 400	32 100
Total annuel de toutes les charges		130 596	

CRK : 130 596 / 80 000 km = 1,6325 €/km
 Terme Journalier Conducteur : 62 400 € / 260 jours = 240 €
 Terme Journalier Véhicule : 32 100 € / 260 jours = 123,46 €

Question n° 2

Calculer le coût de revient de ce circuit d'abord avec le coût de revient kilométrique (CRK), puis avec la méthode trinôme (TK + TJ véhicule + TJ conducteur).
 Détaillez vos calculs et écrivez la formule.

Coût du circuit en formule monôme :
 1,6325 € X 1 600 km = 2 612,00 €

Coût du circuit en formule trinôme :
 Terme variable : 0,4512 € X 1 600 km =721,92 €
 Terme fixe conducteur : 240 € X 7 jours =..... 1 680,00 €
 Terme Fixe Conducteur : 123,46 € X 7 jours = .. 864,22 €
 Coût total de ce circuit : 3 266,14 €

Question n° 3

Indiquez la méthode de calcul la plus appropriée au circuit réalisé. Justifiez votre réponse.

**La formule de calcul la plus réaliste est la formule trinôme.
 Elle permet une meilleure couverture des charges fixes.**

Question n° 4

Quelles méthodes d'amortissement fiscal connaissez-vous et dans quels cas peut-on les utiliser pour le matériel roulant ? Pour chaque méthode, indiquez la date prise en compte pour le début de l'amortissement.

Il y a 2 systèmes d'amortissement pour du matériel de transport.

L'amortissement linéaire.

- **Pour un véhicule d'occasion ou neuf.**
- **L'amortissement commence au jour de la mise en circulation.**

L'amortissement dégressif.

- **Uniquement pour un véhicule neuf.**
- **L'amortissement commence au 1^{er} jour du mois d'achat.**

Question n° 5

Indiquez ce qu'est le Versement Transport, quelles entreprises y sont soumises et comment il est collecté.

La contribution dite « versement transport » est la participation des employeurs occupant 11 salariés et plus au financement des transports en commun

- **en région parisienne,**
- **dans les communes ou groupements de communes de plus de 10 000 habitants ayant institué ce versement.**

L'URSSAF est chargée de recouvrer le versement transport et le versement additionnel auprès des employeurs qui leur versent déjà tout ou partie des cotisations de Sécurité sociale dont ils sont redevables, puis de le reverser aux collectivités concernées.

*Ouf le corrigé est terminé,
Le sujet était facilement accessible pour une
personne ayant suivi des cours.*

**La plupart des réponses étaient
dans les cours CAPAPLUS**



E-mail capaplus@orange.fr

<http://www.capaplus.fr>